

## L'unicité de Dieu et ses différents types

Traduction de la brochure : Définition du Tawhîd et de ses différents types « T'ârîf eTawhîd wa anouaôuh » du Shaykh Mouhammad ben Saleh El-Ôtheymyne (qu'Allah lui accorde sa miséricorde).

Traduit par : Abou-abdillah Miloud el-Wahrani (✉ : [miloud@dr.com](mailto:miloud@dr.com)).

Le 3 Rajab 1422 = 21/09/2001.

Le Tawhîd (unicité) linguistiquement : provient de la source 'wahhada youwahhidou', qui veut dire a rendu la chose unique, et cela ne se réalise qu'en faisant une exclusion et une attestation. Exclure cette qualité de toute chose hormis celle qui est unifiée, et l'attester à elle seule. Par exemple on dit : l'être humain ne peut réaliser le Tawhîd que lorsqu'il témoigne que 'la ilâha illalâh' (il n'y a point de divinité digne d'être adoré à part Allah), il exclue ainsi la divinité de tous sauf Allah exalté soit-il et l'atteste pour Allah seul. Car seule l'exclusion ne suffit pas, comme seule l'attestation n'empêche pas l'existence d'une entité s'associant à cette qualité. Si on dit par exemple : 'untel est debout'. On lui aura attesté qu'il est debout, mais on ne l'a pas unifié dans cet état, car il est possible que d'autres personnes soient debout et s'associent donc à lui dans cet état. Et si on dit : « personne n'est debout », on aura fait une exclusion totale et on n'a attesté l'état 'debout' à personne. Si on dit : « personne n'est debout sauf Zayd », à ce moment là on aura unifié Zayd dans l'état 'debout' puisqu'on a exclue cet état de toute autre personne. C'est en cela que se réalise l'unification 'Tawhîd', il ne se réalise que lorsqu'on effectuera une exclusion puis une attestation.

Les différents types de Tawhîd d'Allah exalté rentrent tous sous une même définition qui consiste en : l'unification d'Allah dans tout ce qui le qualifie. Et selon ce qui a été cité par les gens de connaissance, ils sont au nombre de trois :

Le premier : L'unification de la seigneurie 'Tawhîd errouboubiyya'

Le deuxième : L'unification de la divinité 'Tawhîd el-oulouhiyya'

Le troisième : L'unification des noms et attributs de Dieu 'Tawhîd el-asmâ wal sifâte'

Ils ont su cela, en étudiant avec minutie les versets et hadîths, et ont établi que le Tawhîd ne sort pas de ces trois types.

### **Le premier : L'unicité de la seigneurie 'Tawhîd errouboubiyya' :**

Consiste à unifier Allah dans sa création, son royaume, et la gestion de l'univers. On les détaille de la sorte :

1. Concernant l'unification d'Allah exalté dans la création : Allah exalté est le seul créateur, et il n'y a point d'autres créateurs : « Ô hommes! Rappelez- vous le bienfait d' Allah sur vous: existe- t- il en dehors d' Allah, un créateur qui du ciel et de la terre vous attribue votre subsistance? Point de divinité à part Lui! » (sourate Fâtîr[35], v3). Et Allah a dit en démontrant la nullité des divinités des mécréants : « Celui qui crée est- il semblable à celui qui ne crée rien? Ne vous souvenez- vous pas? » (sourate En-Nahl[16], v17). Allah est le seul Créateur, il a créé toute chose. Sa création englobe ce qui découle de Ses actes, et ce qui découle des actions de ses créatures aussi. C'est pour cela qu'il est primordial de

croire que Allah est le Créateur des actes des créatures, comme Il a dit exalté soit-il : « alors que c' est Allah qui vous a créés, vous et ce que vous fabriquez?" » (sourate Essâfâte[37], v96). L'explication de cela est que l'action de l'esclave (de Dieu) est l'un de ses attributs, et l'esclave est une créature d'Allah, et le créateur d'une chose est aussi créateur des attributs de cette chose. D'autre part l'action de l'esclave est le produit d'une volonté, et d'une puissance à agir, et la volonté et la puissance sont toute deux créés par Allah exalté, et le créateur de la cause est le créateur du causé.

S'il est dit comment comprendre l'unicité de Dieu dans la création, alors que la création pourrait être attestée à autre qu'Allah, comme dans la parole d'Allah : «Gloire à Allah le Meilleur des créateurs! » (sourate El-Mou'minoune[23], v14). Et la parole du prophète (paix et salut sur lui) concernant les dessinateurs : « il leur sera dit : faites vivre ce que vous avez créé ». La réponse est que : Autre qu'Allah, ne crée pas comme la création d'Allah, il ne peut faire exister une chose à partir du néant, ni faire revivre un mort. Mais la création d'autre qu'Allah se fait avec de la modification et le transfert de la chose d'une forme vers une autre qui reste toujours une créature d'Allah. Le dessinateur par exemple qui dessine une image n'aura pas créé quelque chose à partir du néant, il n'aura que transformé une chose vers une autre, comme il transforme l'argile en une forme d'oiseau ou de chameau, et comme il transforme en coloriant une surface blanche en une image colorisée. La peinture est une création d'Allah, ainsi que la feuille blanche. Voici donc la différence entre l'attestation de la création concernant Allah exalté, et l'attestation de la création concernant la créature. Allah est donc unique dans la création qui se spécifie à Lui seul.

2. Unifier Allah dans la royauté 'mouk' : Allah exalté est le seul possesseur de royauté, comme il a dit : « Béni soit celui dans la main de qui est la royauté, et Il est Omnipotent. » (sourate El-Mouk[67], v1). Il a dit aussi : « Dis: "Qui détient dans sa main la royauté absolue de toute chose, et qui protège et n' a pas besoin d' être protégé?" » (sourate El-Mou'minoune[23], v88). Donc le détenteur de la royauté globale et absolue est Allah seul. Et l'attribution de la royauté à autre qu'Allah est une attribution relative. Allah exalté a en effet, attribué la possession à autre que lui, comme dans sa parole : «ou dans celles dont vous possédez les clefs » (sourate En-Nour[24], v61) et aussi : « si ce n' est qu' avec leurs épouses ou les esclaves qu' ils possèdent » (sourate El-Mou'minoune[23], v6). et d'autres textes qui attribuent la possession à autre qu'Allah, mais cette possession 'mouk' n'est pas comme celle d'Allah, c'est une possession et une royauté restreinte et limitée, une possession limitée et non globale. La maison de Zayd ne peut être possédée par Amr, et la maison de Amr, n'est pas possédée par Zayd. Puis cette possession est restreinte car l'être ne peut disposer de ce qu'il possède que selon la volonté de Dieu. C'est pourquoi le prophète (paix et salut sur lui) a interdit le gaspillage. Et Allah exalté a dit : « Et ne confiez pas aux incapables vos biens dont Allah a fait votre subsistance» (sourate En-Nissâ[4], v5). Ceci est une preuve que la possession de l'être humain est limitée et restreinte à la différence de la possession d'Allah, loué et exalté soit-il, qui est une possession globale illimitée et sans restrictions. Allah exalté fait ce qu'il veut Il n' est pas interrogé sur ce qu' Il fait, mais ce sont eux qui devront rendre compte (de leurs actes).
3. Unifier Allah dans la gestion de l'univers : Allah exalté est unique en cela. C'est Lui qui gère et administre les créatures, ainsi que les cieux et la terre, comme a dit Allah exalté : «La création et le commandement n' appartiennent qu' à Lui. Toute gloire à Allah, Seigneur de l' Univers! » (sourate El-A'râf[7],v54). Et cette gestion est globale et concerne toute chose, rien ne lui échappe et rien ne vient à son encontre. La gestion qui

concerne certaines créatures, comme l'homme qui gère son argent et ses employés : c'est une gestion restreinte et limitée et ce n'est certes pas une gestion globale.

Il apparaît donc la véracité de notre définition : l'unicité de la seigneurie consiste à unifier Allah dans sa création, dans sa royauté, et dans sa gestion de l'univers.

### **Le deuxième type : L'unicité de la divinité 'Tawhîd el-oulouhiyya' :**

Consiste à unifier Allah exalté dans l'adoration. L'être humain ne doit en aucun cas considérer un associé à Allah, qu'il adorerait et dont il se rapprocherait comme il le ferait pour Allah. Ce type d'unicité pour laquelle se sont égarés les associateurs, que le prophète (paix et salut sur lui) a combattu et a autorisé leur sang et leurs biens, leur terres et leurs maisons, ainsi que d'acquérir leurs femmes et leurs enfants. C'est pour la réalisation de cette unicité qu'Allah a envoyé ses messagers et fait descendre des livres, pour réaliser cette unicité ainsi que celle de la seigneurie et des noms et attributs. Mais les messagers insistaient plus sur ce type d'unicité (l'unicité de la divinité) de sorte qu'aucun être ne détourne une quelconque adoration à autre qu'Allah, ni à un ange, ni à un prophète envoyé, ni à un saint, ni à aucune créature. Car l'adoration doit se faire exclusivement pour Allah exalté. Celui qui faillit à ce principe est un associateur mécréant même s'il réalise l'unicité de la seigneurie et l'unicité des noms et attributs. Si un homme a la conviction qu'Allah exalté est digne de ses noms et attributs, mais il adore avec Allah autre chose, alors sa réalisation de l'unicité de la seigneurie et celle des noms et attributs ne lui sera pas utile. Si l'on suppose qu'un homme réalise et reconnaît une reconnaissance parfaite de l'unicité de la seigneurie et celle des noms et attributs, mais il visite les tombeaux et adore les morts ou leur fait des vœux pour s'en rapprocher, il est par ce fait associateur mécréant et périra éternellement dans le feu. Allah exalté a dit : « Quiconque associe à Allah (d'autres divinités), Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs! » (sourate El-Ma'ida[5], v72). Il est évident pour celui qui lit le livre d'Allah exalté, que les associateurs que le prophète (paix et salut sur lui) a combattu et a autorisé de verser leur sang, de prendre leurs biens, leurs femmes, leurs enfants et leurs terres, étaient des gens qui attestaient qu'Allah exalté était le seul Seigneur et Créateur, sans en douter. Mais comme ils adoraient avec Allah d'autres divinités, ils ont été considérés : associateurs dont le sang et les biens sont licites.

### **Le troisième type : L'unicité des noms et attributs 'Tawhîd el-asmâ wal sifâte' :**

Consiste à unifier Allah exalté par ce qu'il s'est nommé, et s'est attribué dans son livre ou par la parole de son messager (paix et salut sur lui), et cela en attestant ce qu'il s'est attesté sans distorsion 'tahrîf', sans réductionnisme 'taâtîl', sans imposition de modalité 'takyîf', et sans assimilationnisme 'tamthîl'.

Il est primordial de croire en ce qu'Allah s'est nommé et qualifié selon le vrai sens du terme utilisé et non pas au sens figuré, mais sans imposition de modalité, et sans assimilationnisme.

Sur ce type de Tawhîd se sont égaré plusieurs groupements de cette communauté (se réclamant de l'islam). Ils se sont égaré de différentes manières :

Certains ont exagéré dans le négationnisme 'nafy' et « le rejet de ce qui ne convient pas » 'tanzîh' d'Allah, une exagération qui les fait sortir de l'islam, d'autres sont plus modérés, et d'autres sont proches des gens de la Sounna. La méthode des pieux ancêtres 'salaf' concernant ce type d'unicité est de nommer Allah et de le qualifier, avec ce qu'il s'est nommé et qualifié (en gardant le sens propre du terme), sans distorsion, sans réductionnisme, sans imposition de modalité, et sans assimilationnisme.

Par exemple : Dieu s'est nommé : le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même. Il nous faut donc croire que « le Vivant » est un des noms d'Allah exalté, et on doit croire en ce que englobe ce nom comme qualités qui est la vie complète qui n'a pas été précédée du néant et qui n'aura jamais de fin. Allah s'est aussi appelé « l'Audient », on doit alors croire en ce nom et que l'audition est un des attributs d'Allah, et qu'Il entend, et ceci est l'implication qu'entraîne ce nom et cet attribut. Dire qu'il est Audient sans audition ou une audition sans réalisation 'idrâk' audible est un dire insensé, et sur cela fait des comparaisons analogiques.

Un autre exemple : Allah exalté a dit : « Et les Juifs disent: "La main d' Allah est fermée!" Que leurs propres mains soient fermées, et maudits soient- ils pour l' avoir dit. Au contraire, Ses deux mains sont largement ouvertes: Il distribue Ses dons comme Il veut»(sourate El-Ma'ida[5], v64). Ici Allah exalté a dit : « Au contraire, Ses deux mains sont largement ouvertes » Il s'est donc attribué deux mains qualifiées par l'ouverture et le don. Mais on ne doit rien imaginer, ni prononcer de parole pour modéliser ces mains, ni les faire ressembler aux mains des créatures car Allah exalté dit : « Il n' y a rien qui Lui ressemble; et c' est Lui l' Audient, le Clairvoyant. » (sourate Ach-choûrâ[42], v11). Il dit aussi : « Dis: "Mon Seigneur n' a interdit que les turpitudes (les grands péchés), tant apparentes que secrètes, de même que le péché, l' agression sans droit et d' associer à Allah ce dont Il n' a fait descendre aucune preuve, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas". » (sourate El-A'râf[7], v33). Et Allah tout puissant dit : « Et ne poursuis pas ce dont tu n' as aucune connaissance. L' ouïe, la vue et le cœur: sur tout cela, en vérité, on sera interrogé. » (sourate El-Isrâ[17], v36).

Celui qui fait ressembler les mains (de Dieu) avec les mains des créatures aura démenti la parole d'Allah : « Il n' y a rien qui Lui ressemble; et c' est Lui l' Audient, le Clairvoyant. » (sourate Ach-choûrâ[42], v11) et a désobéit à Allah exalté qui a dit : « N' attribuez donc pas à Allah des semblables. » (sourate En-Nahl[16], v74).

Et celui qui leur impose une modalité, et dit quelles sont d'une certaine façon, il aura parlé d'Allah sans connaissance et aura poursuivi ce dont il n'a aucune connaissance.

On prend un deuxième exemple concernant les attributs qui est l'établissement 'istiawâ' d'Allah sur son trône. Allah a attesté qu'il s'est établi sur le trône en sept endroits de son livre, chacune avec le terme 'istawa' et « sur le trône ». Et si on revient à la signification du mot 'istawa' dans la langue arabe, on trouve que s'il est associé avec le terme 'ala' (sur) il ne peut signifier que l'élévation 'irtifaâ' et 'ôuloû' ce qui implique que la parole d'Allah : « Le Tout Miséricordieux S' est établi "istawâ", sur le Trône. » (sourate Tâ-Hâ[20], v5) et les versets semblables veulent dire qu'Allah s'est élevé sur son trône une élévation qui lui correspond, qui diffère des élévations des créatures. Et cette élévation est attribuée à Allah exalté dans son sens propre, Il est élevé sur son trône une élévation digne de Lui exalté soit-il. Cela ne ressemble pas à l'élévation de l'homme sur son lit, ni son élévation sur sa monture, ni son élévation sur l'embarcation qui a été cité par Allah exalté : « et a fait pour vous, des vaisseaux et des bestiaux, des montures, afin que vous vous installiez sur leurs dos, et qu' ensuite, après vous y être installés, vous vous rappeliez le bienfait de votre Seigneur et que vous disiez: "Gloire à Celui qui nous a soumis tout cela alors que nous n' étions pas capables de les dominer. » (sourate Al-Zoukhrouf[43], v12-13).

L'établissement de la créature sur une chose ne peut ressembler à l'établissement d'Allah sur son trône, car rien ne ressemble à Allah.

A commis une grave erreur celui qui a dit que la signification de 'istawa' sur le trône est 'istawla' (a dominé) le trône, car ceci est une distorsion du mot et contredit le consensus des compagnons (qu'Allah les agrée) et de leurs successeurs sur leurs voies et implique des aberrations qu'il est impossible pour un croyant d'attribuer à Allah. Et le Coran a été révélé en langue arabe, comme a dit Allah exalté : « Nous en avons fait un Coran arabe afin que vous raisonniez. » (sourate Al-Zoukhrouf[43], v3).

Et 'istawa' sur quelque chose, en langue arabe signifie l'élévation et l'établissement. Donc 'istawa' sur le trône veut dire : s'est élevé dessus une élévation qui correspond à sa Majesté et sa Grandeur. L'explication de l'établissement 'istawa' par 'istawla' ( a dominé) est une distorsion du mot, car on aura exclue le sens indiqué par la langue du Coran (qui est l'élévation) et on aura attribué un autre sens insignifiant .

Puis les salafs et leurs successeurs dans la voie sont unanime quant à ce sens, puisqu'on a rien recueilli d'eux qui expliquerait ce terme autrement. Si on a rien recueilli des salafs concernant l'explication (qui va à l'encontre du sens propre) d'un terme dans le Coran et la Sounna, ceci implique qu'il ont considéré ce terme selon son sens propre.

Si quelqu'un dit : A t-on recueilli des salafs une affirmation qu'ils ont expliqué 'istawa' par 'âlâ' (s'est élevé) ? On répondra : oui, on a recueilli cela des salafs, et même en supposant que l'on ait rien recueilli, on considère par défaut pour tout terme dans le Coran ou la Sounna, on considère sa signification par la langue arabe, et ce sera forcément ce que les salafs ont considéré.

Concernant les implications inacceptables dans lesquelles tombe celui qui explique 'istawa' par 'istawla' (a dominé) :

Premièrement : Que le trône, avant la création des cieux et de la terre n'était pas possédé par Allah, car Allah exalté a dit : « Votre Seigneur, c' est Allah, qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis "'istawâ" sur le Trône. » (sourate Al-A'râf[7], v54).

Et sur ce dire Allah ne posséderait pas le trône avant la création des cieux, ni pendant la création des cieux et la terre.

Deuxièmement : on pourrait dire Allah 'istawa' sur la terre, et 'istawa' sur toute chose de ses créatures, et cela est sans doute une explication inacceptable qui ne correspond pas à la grandeur d'Allah.

Troisièmement : c'est une distorsion et un déplacement des mots de leurs endroits;

Quatrièmement : cela contredit le consensus des pieux ancêtres 'essalaf essalih'(qu'Allah les agrée).

Le mot de la fin concernant ce type (l'unicité des noms et attributs) et que l'on doit attribuer à Allah ce qu'il s'est attribué lui même, ou ce que le prophète (paix et salut sur lui) lui a attribué comme noms et attributs en considérant le sens propre des termes, sans distorsion 'tahrif', ni réductionnisme 'taâtil', sans imposition de modalité 'takyîf', et sans assimilationnisme 'tamthîl'.